

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 octobre 2018

216x18

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE SMED 13 – PARCELLE - BD 299

VU le Code Général des Collectivités territoriales.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes publiques

VU l'extrait du plan cadastral

CONSIDÉRANT qu'il est exposé ce qui suit :

Afin d'améliorer sur notre territoire la qualité de la distribution publique d'énergie électrique, le Syndicat Mixte d'Énergie du Département (SMED 13) projette de réaliser une opération de reprise de branchement téléphonique et électrique **Rue du Savetier** (ancien Chemin des Petits Cadeneaux) -**Traverse Tardy- RDN 113N**.

La Commune doit créer un accord de reprise de branchement électrique sur la parcelle **BD 299** afin de reconnaître au SMED les droits suivants :

- **Établir** la pose d'un câble de branchement sur la façade **1,50 mètres** (représenté entre 1AC21et 1AC211);
- **Encastrer 1 coffret** de branchement de type **CIBE** (en 1AC2) **dans le mur de clôture sur socle simple**.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE Le Maire à **signer la convention** afférente à ce dossier;
- DONNE son accord pour la pose d'un **câble** de branchement sur la façade **1,50 mètres** (entre 1AC21et 1AC211) sur la parcelle **BD 299**;
- DONNE son accord pour la pose d'un câble de branchement **sur la parcelle BD 299** pour la pose d'un coffret encastré et de manière générale pour **tous les droits accordés dans ladite convention** ci-annexée et reproduit ci-dessus.

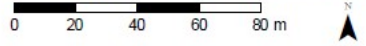
- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 3 Octobre 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA





SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

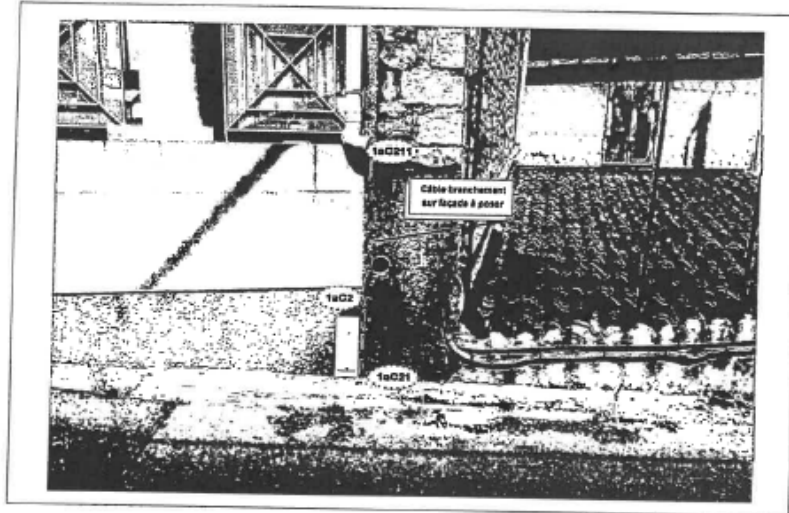
Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : **LES PENNES MIRABEAU** – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Petits Cadoneaux – Traverse Tardy – RDN 113N.

Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHONE

Plan de la servitude :



LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

Téléphone :

Parcelle n° : 299

Section : BD

Fait à, le

Le Propriétaire,

Signature avec mention « Lu et Approuvé » :



SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : LES PENNES MIRABEAU – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Petits Cadeneux – Traverse Tardy – RDN 113N.
Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHONE

LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU représentée par, MONSIEUR LE MAIRE

demeurant BP 28 – 13758 LES PENNES MIRABEAU

Agissant en sa qualité de propriétaire,

Donne son accord au : Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13)
1 avenue Marco Polo - CS 20100 - 13141 MIRAMAS Cedex
Représenté par son Président : Jack SAUTEL

Pour reprendre le branchement électrique dans la propriété référencée :

Parcelle n° : 298 Section : BD Lieu-dit : ROUTE NATIONALE

PROJET DE TRAVAUX :

Le propriétaire autorise le SMED 13 à reprendre le branchement électrique existant sur la parcelle précitée, suivant photographie(s) ou extrait de plan d'étude joint au dos du présent accord, suivant les conditions décrites ci-après :

Poser, sur une longueur de 1.50 mètres, 1 câble de branchement électrique sur la façade, représenté entre 1AC21 et 1AC211.

Poser UN coffret de branchement, représenté en 1AC2 suivant les définitions ci-après :

- Type de coffret : S22 S20 CIBE
Encastrement : dans la façade de la propriété dans le mur de clôture
Position : sur socle simple sur socle double avec une grille fausse coupure

Ces modifications de branchements individuels seront réalisées par une entreprise dûment mandatée par le Syndicat d'Électricité et pris en charge financièrement en totalité par ce Syndicat.

Ce document a été établi en quatre exemplaires.

Fait à Miramas, le 29 juin 2018

Le Président du SMED 13, M. Sautel Jack
Signature :



Fait à le

Le Propriétaire,
Signature avec mention « Lu et Approuvé » :



SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

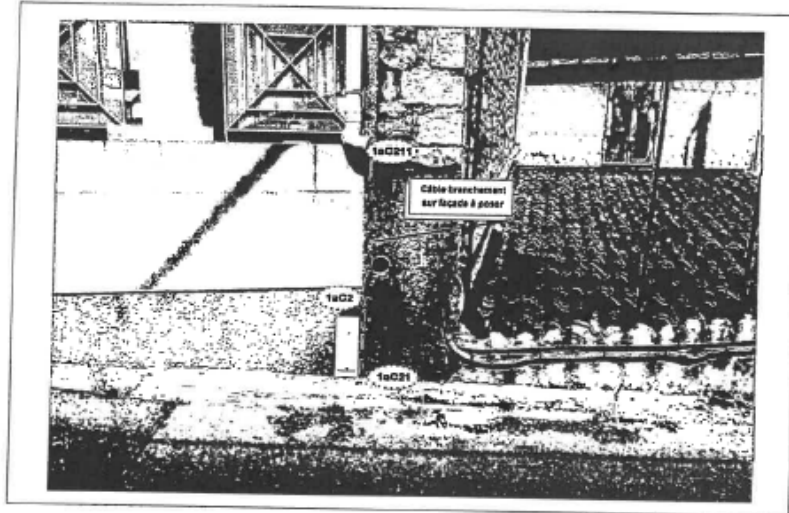
Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : **LES PENNES MIRABEAU** – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Petits Cadoneaux – Traverse Tardy – RDN 113N.

Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHONE

Plan de la servitude :



LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

Téléphone :

Parcelle n° : 299

Section : BD

Fait à, le

Le Propriétaire,

Signature avec mention « Lu et Approuvé » :



SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : LES PENNES MIRABEAU – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Petits Cadeneux – Traverse Tardy – RDN 113N.
Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHONE

LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU représentée par, MONSIEUR LE MAIRE

demeurant BP 28 – 13758 LES PENNES MIRABEAU

Agissant en sa qualité de propriétaire,

Donne son accord au : Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13)
1 avenue Marco Polo - CS 20100 - 13141 MIRAMAS Cedex
Représenté par son Président : Jack SAUTEL

Pour reprendre le branchement électrique dans la propriété référencée :

Parcelle n° : 298 Section : BD Lieu-dit : ROUTE NATIONALE

PROJET DE TRAVAUX :

Le propriétaire autorise le SMED 13 à reprendre le branchement électrique existant sur la parcelle précitée, suivant photographie(s) ou extrait de plan d'étude joint au dos du présent accord, suivant les conditions décrites ci-après :

Poser, sur une longueur de 1.50 mètres, 1 câble de branchement électrique sur la façade, représenté entre 1AC21 et 1AC211.

Poser UN coffret de branchement, représenté en 1AC2 suivant les définitions ci-après :

Type de coffret : S22 S20 CIBE
Encastrement : dans la façade de la propriété dans le mur de clôture
Position : sur socle simple sur socle double avec une grille fausse coupure

Ces modifications de branchements individuels seront réalisées par une entreprise dûment mandatée par le Syndicat d'Électricité et pris en charge financièrement en totalité par ce Syndicat.

Ce document a été établi en quatre exemplaires.

Fait à Miramas, le 29 juin 2018

Le Président du SMED 13, M. Sautel Jack
Signature :



Fait à le

Le Propriétaire,
Signature avec mention « Lu et Approuvé » :



SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

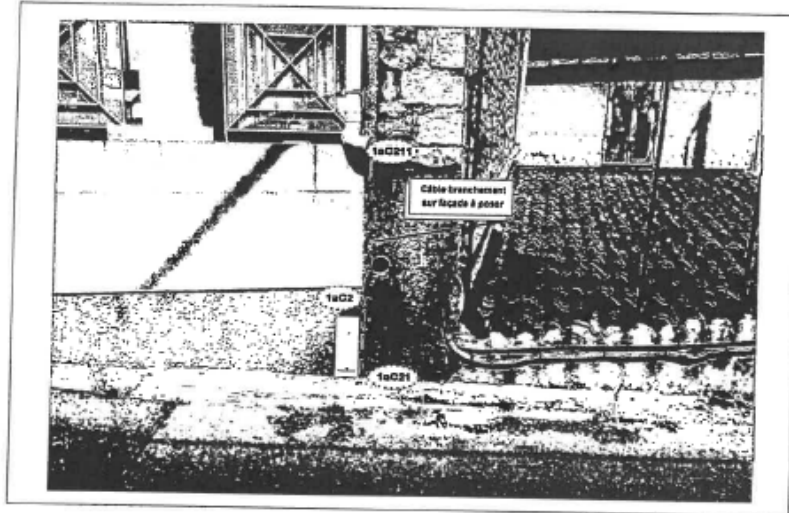
Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : **LES PENNES MIRABEAU** – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Petits Cadoneaux – Traverse Tardy – RDN 113N.

Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHONE

Plan de la servitude :



LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

Téléphone :

Parcelle n° : 299

Section : BD

Fait à, le

Le Propriétaire,

Signature avec mention « Lu et Approuvé » :



SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISSE DE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : LES PENNES MIRABEAU – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Poûts Cadeneaux – Traverse Tardy – RDN 113M.

Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHÔNE

LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU représentée par, MONSIEUR LE MAIRE

demeurant BP 28 – 13758 LES PENNES MIRABEAU

Agissant en sa qualité de propriétaire,

Donne son accord au : Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13)
1 avenue Marco Polo - CS 20100 - 13141 MIRAMAS Cedex

Représenté par son Président : Jack SAUTEL

Pour reprendre le branchement électrique dans la propriété référencée :

Parcelle n° : 299 Section : BD Lieu-dit : ROUTE NATIONALE

PROJET DE TRAVAUX :

Le propriétaire autorise le SMED 13 à reprendre le branchement électrique existant sur la parcelle précitée, suivant photographie(s) ou extrait de plan d'étude joint au dos du présent accord, suivant les conditions décrites ci-après :

Poser, sur une longueur de 1.50 mètres, 1 câble de branchement électrique sur la façade, représenté entre 1AC21 et 1AC211.

Poser UN coffret de branchement, représenté en 1AC2 suivant les définitions ci-après :

Type de coffret : S22 S20 CIBE
Encastrément : dans la façade de la propriété dans le mur de clôture
Position : sur socle simple sur socle double avec une grille fusée coupure

Ces modifications de branchements individuels seront réalisées par une entreprise dûment mandatée par le Syndicat d'Électricité et pris en charge financièrement en totalité par ce Syndicat.

Ce document a été établi en quatre exemplaires.

Fait à Miramas, le 29 juin 2018

Le Président du SMED 13, M. Sautel Jack
Signature :



Fait à le

Le Propriétaire,
Signature avec mention « Lu et Approuvé » :



SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

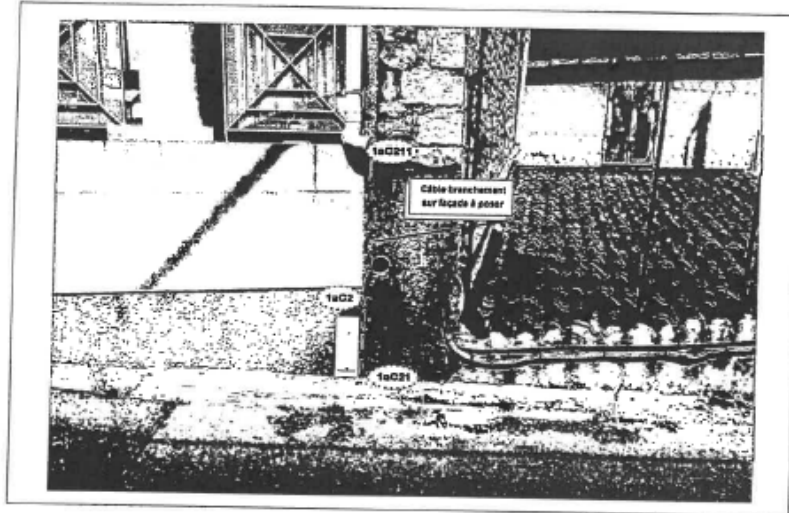
Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : **LES PENNES MIRABEAU** – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Petits Cadoneaux – Traverse Tardy – RDN 113N.

Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHÔNE

Plan de la servitude :



LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

Téléphone :

Parcelle n° : 299

Section : BD

Fait à, le

Le Propriétaire,

Signature avec mention « Lu et Approuvé » :



SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : LES PENNES MIRABEAU – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Petits Cadeneux – Traverse Tardy – RDN 113N.
Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHONE

LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU représentée par, MONSIEUR LE MAIRE

demeurant BP 28 – 13758 LES PENNES MIRABEAU

Agissant en sa qualité de propriétaire,

Donne son accord au : Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13)
1 avenue Marco Polo - CS 20100 - 13141 MIRAMAS Cedex
Représenté par son Président : Jack SAUTEL

Pour reprendre le branchement électrique dans la propriété référencée :

Parcelle n° : 298 Section : BD Lieu-dit : ROUTE NATIONALE

PROJET DE TRAVAUX :

Le propriétaire autorise le SMED 13 à reprendre le branchement électrique existant sur la parcelle précitée, suivant photographie(s) ou extrait de plan d'étude joint au dos du présent accord, suivant les conditions décrites ci-après :

Poser, sur une longueur de 1.50 mètres, 1 câble de branchement électrique sur la façade, représenté entre 1AC21 et 1AC211.

Poser UN coffret de branchement, représenté en 1AC2 suivant les définitions ci-après :

Type de coffret : S22 S20 CIBE
Encastrement : dans la façade de la propriété dans le mur de clôture
Position : sur socle simple sur socle double avec une grille fausse coupure

Ces modifications de branchements individuels seront réalisées par une entreprise dûment mandatée par le Syndicat d'Électricité et pris en charge financièrement en totalité par ce Syndicat.

Ce document a été établi en quatre exemplaires.

Fait à Miramas, le 29 juin 2018

Le Président du SMED 13, M. Sautel Jack
Signature :



Fait à le

Le Propriétaire,
Signature avec mention « Lu et Approuvé » :



SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

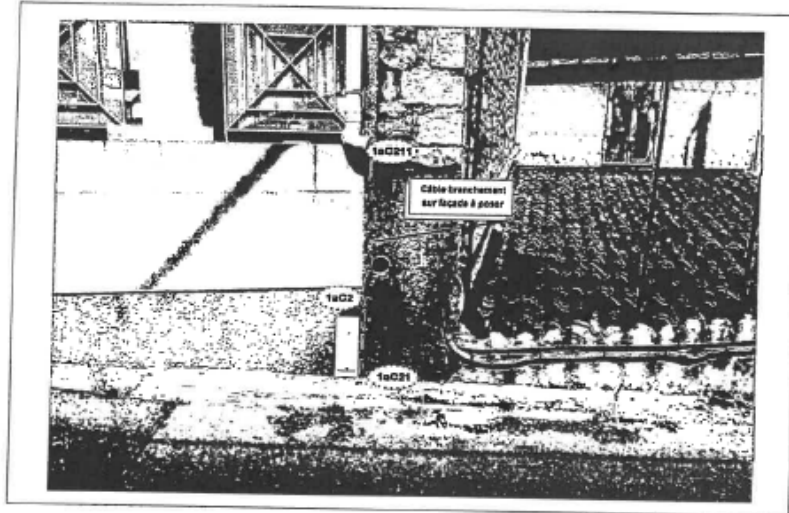
Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : **LES PENNES MIRABEAU** – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Petits Cadoneaux – Traverse Tardy – RDN 113N.

Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHONE

Plan de la servitude :



LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

Téléphone :

Parcelle n° : 299

Section : BD

Fait à, le

Le Propriétaire,

Signature avec mention « Lu et Approuvé » :



SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

ACCORD DE REPRISE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUTERRAIN OU EN FAÇADE

Année du Programme : 2017 – Dossier Enedis n° DC25 / 018737

Commune : LES PENNES MIRABEAU – Enfouissement du réseau électrique basse tension – postes « Mairie » et « Joyeux » - Chemin des Petits Cadeneux – Traverse Tardy – RDN 113N.
Affaire ENEDIS N°DC25/018737

Département des BOUCHES-DU-RHONE

LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU représentée par, MONSIEUR LE MAIRE

demeurant BP 28 – 13758 LES PENNES MIRABEAU

Agissant en sa qualité de propriétaire,

Donne son accord au : Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13)
1 avenue Marco Polo - CS 20100 - 13141 MIRAMAS Cedex
Représenté par son Président : Jack SAUTEL

Pour reprendre le branchement électrique dans la propriété référencée :

Parcelle n° : 298 Section : BD Lieu-dit : ROUTE NATIONALE

PROJET DE TRAVAUX :

Le propriétaire autorise le SMED 13 à reprendre le branchement électrique existant sur la parcelle précitée, suivant photographie(s) ou extrait de plan d'étude joint au dos du présent accord, suivant les conditions décrites ci-après :

Poser, sur une longueur de 1.50 mètres, 1 câble de branchement électrique sur la façade, représenté entre 1AC21 et 1AC211.

Poser UN coffret de branchement, représenté en 1AC2 suivant les définitions ci-après :

Type de coffret : S22 S20 CIBE
Encastrement : dans la façade de la propriété dans le mur de clôture
Position : sur socle simple sur socle double avec une grille fausse coupure

Ces modifications de branchements individuels seront réalisées par une entreprise dûment mandatée par le Syndicat d'Électricité et pris en charge financièrement en totalité par ce Syndicat.

Ce document a été établi en quatre exemplaires.

Fait à Miramas, le 29 juin 2018

Le Président du SMED 13, M. Sautel Jack
Signature :



Fait à le

Le Propriétaire,
Signature avec mention « Lu et Approuvé » :